



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 1^{er} avril 2015 à 18 h
à la Maison des associations –
La Vernelle

COMPTE-RENDU DE SÉANCE

La séance s'est ouverte sous la présidence de M. Claude DOUCET.

Date de la convocation : 24 mars 2015

Etaient présents :

- M. Jean AUFRERE, M. Alain POURNIN, Mme Annie CHRETIEN (Ecueillé)
- M. William GUIMPIER, Mme Catherine BARANGER (Faverolles)
- M. Alain MOREAU, M. Georges BIDEAUX (Fontguenand)
- M. Daniel COUTANT (Frédille)
- M. Alain REULLON, Mme Marinette HUET (Gehée)
- Mme Sophie GUERIN, M. Philippe KOCHER (Heugnes)
- Mme Lydie CROUZET (Jeu-Maloches)
- M. Patrick GARGAUD, Mme Bernadette COUTANT (Langé)
- M. Bruno TAILLANDIER, Mme Mireille CHALOPIN, M. Marcel DECOURTIEUX (Luçay-le-Mâle)
- M. Francis COUTURIER, M. Francis JOURDAIN (Lye)
- M. Denis LOGIE (Pellevoisin) *(arrivé en séance à 18 h 45, avant l'examen du dossier n°2)*
- M. Guy LEVEQUE (Préaux)
- M. Claude DOUCET, Mme Josette DEBRAIS, M. Alain RAVOY, Mme Marie-France MARTINEAU (Valençay)
- M. Christian JACQUIN, Mme Annick BROSSIER (La Vernelle)
- M. Joël RETY, M. Michel MAYE (Veuil)
- M. Jean-Charles GUILLET, M. Michel PAULMIER (Vicq-sur-Nahon)
- M. Claude MOREAU, M. Jean-Florent PINAULT (Villegouin)
- M. Patrick MALET, Mme Liliane REMONDIERE (Villentrois)

Avaient donné pouvoir :

- M. Gérard SAUGET (Pellevoisin) à M. Denis LOGIE
- M. Alex CHIPAULT (Préaux) à M. Guy LEVEQUE
- M. Gilles BRANCHOUX (Valençay) à M. Claude DOUCET

Participaient également :

- Mme Alice CAILLAT, Directrice Générale des Services de la CCEV
- Mme Michèle MEUNIER, comptable de la CCEV

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

DIVERS

1. Intervention de M. Michel CONTOUR, Président d'ADELFA et M. Michel BADIER, chargé de projet à la Chambre d'Agriculture du Loir-et-Cher

FONCTIONNEMENT

2. Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 9 février 2015

FINANCES ET PROSPECTIVE

3. Débat d'orientation budgétaire

FISCALITE

4. Taux de taxe d'habitation, taxes foncières et de cotisation foncière des entreprises
5. Taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour les trois zones
6. Suppression de l'exonération de taxe d'enlèvement des ordures ménagères

FINANCES ET PROSPECTIVE

7. Demandes de subventions d'organismes divers

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

8. Proposition de fiche de poste d'un agent de développement économique

PERSONNEL

9. Service administratif : reconduction du contrat CAE d'une secrétaire

SERVICE DE GESTION DES DECHETS

10. Lancement du marché de collecte des ordures ménagères

ABATTOIR

11. Consultation pour la maîtrise d'œuvre de la construction de l'atelier de découpe et de transformation

CULTURE

12. Indemnisation pour prestation rendue par Fabienne DUPUY

QUESTIONS DIVERSES

Le Président remercie Monsieur le Maire de la commune de La Vernelle de son accueil dans la Maison des associations. Il remercie également pour leur participation Messieurs Jean-Pierre DALUZEAU et Michel BADIER, respectivement administrateur d'ADELFA et chargé de projet à la Chambre d'Agriculture du Loir-et-Cher. Enfin, il salue les délégués présents puis ouvre la séance.

DIVERS

DOSSIER N°1 : INTERVENTION DES REPRESENTANTS D'ADELFA

Comme convenu lors du conseil communautaire, le Président cède la parole aux représentants d'ADELFA afin qu'ils présentent leur mode d'intervention (cf. documents ci-joints)

FONCTIONNEMENT

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Délibération n° 2015/18

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir accepter la modification de l'ordre du jour suivante :

AJOUT DE DOSSIERS		
n°	Thématique	Objet
13.	Divers	Adhésion au service SIG proposé par le SDEI

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte à l'unanimité la modification de l'ordre du jour telle que présentée précédemment.

Arrivée en séance de Monsieur Denis LOGIE, ayant le pouvoir de Monsieur Gérard SAUGET.

DOSSIER N°2 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 FEVRIER 2015

Délibération n° 2015/19

Le Président fait lecture du compte rendu du conseil communautaire du 9 février 2015 et demande à l'assemblée si elle a des remarques à formuler.

En l'absence de remarques, le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le compte rendu du conseil communautaire du 9 février 2015.

BUDGET – FINANCES

DOSSIER N°3 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015

Délibération n° 2015/20

Le Président cède la parole au vice-Président délégué aux finances qui fait lecture du rapport établi pour le débat d'orientation budgétaire et évoqué lors de la commission « finances et prospective » du 31 mars 2015.

Madame Liliane REMONDIERE demande si les attributions de compensation seront revues. Le Président répond de manière affirmative.

Le Président indique que désormais, la mutualisation intégrera non seulement une partie relative au personnel mais aussi une partie relative aux moyens et services, a priori. Il invite la vice-Présidente à faire des propositions en ce sens rapidement. Mme Sophie GUERIN réitère donc sa demande faite en début de mandat, à l'attention des Maires.

Concernant la Maison de Pays, Monsieur Claude DOUCET explique que la commune de Valençay a préempté l'ancien hôtel de la Gare mais que pour l'instant, rien n'est arrêté sur le projet.

Concernant l'Office de Tourisme de Valençay, Madame Liliane REMONDIERE demande que les autres communes du Pays participent au financement. Le Président répond que ce sujet a été évoqué au sein du Pays mais que les communes ne sont pas très partantes. Pourtant, il assure que le problème serait réglé avec une participation de 1 € par habitant. Il ajoute que l'Office de tourisme de pôle de Valençay perçoit une subvention du Conseil Départemental pour faire rayonner l'offre touristique sur l'ensemble du Pays. Afin d'avoir plus de poids, le Président demande à être relayé par les autres élus de la CCEV au sein du Pays.

Concernant la voirie, le vice-Président délégué indique que la réfection de deux ouvrages d'art est programmée en 2015 :

- A Langé, où il y a urgence à intervenir car les poutres métalliques sont très dégradées ; un complément de visite a été demandé à l'ATD 36 pour mesurer l'urgence ; estimation des travaux : 130 000 € HT s'il n'y a que le tablier à changer ; s'il faut intervenir sur les culées, le coût sera beaucoup plus élevé ; Monsieur Patrick GARGAUD indique que si les travaux ne sont pas faits rapidement, il faudra fermer la route.*
- A Préaux, où les garde-corps sont mal fixés.*

Monsieur Philippe KOCHER demande si les voies d'accès des zones d'activités seront intégrées au budget alloué à la voirie. Monsieur Alain POURNIN indique que c'est déjà le cas.

Le Président rappelle que le budget voirie ne sera pas extensible car c'est un budget déjà très important.

Monsieur Philippe KOCHER précise que grâce à cette enveloppe, beaucoup de travaux sont réalisés.

Monsieur Patrick MALET indique qu'il n'est pas obligatoire de faire de l'enrobé – plus coûteux que l'enduit – partout. Monsieur Alain POURNIN précise qu'en 2015, seul un chantier à Luçay-le-Mâle, un autre à Faverolles peut-être et un à Valençay seront faits en enrobés, parce que les problèmes constatés l'exigent.

Monsieur Patrick MALET alerte les élus sur la nécessité de veiller à la bonne remise en état de la route lorsque des travaux y sont réalisés (assainissement, busage, grumage, etc.)

Concernant la méthanisation, le Président rappelle que ce projet est porté par l'association Valmétha et pas par la CCEV.

Concernant le service de gestion des déchets, le vice-Président délégué indique que les services travaillent actuellement à l'établissement de la matrice Compta-coût qui permettra de chiffrer de manière complète, précise et exhaustive les coûts des déchets.

Madame Liliane REMONDIERE trouve qu'il est difficile d'avoir un excédent sur ce sujet car les gens le vivent très mal. La TEOM est chère alors que parfois, les administrés ne mettent pas de déchets.

Monsieur Alain REUILLON rappelle que c'est le principe de la TEOM qui est à l'origine de ce fonctionnement. L'intégration d'une part incitative (exemple : poids ou nombre de levées) peut permettre d'insérer un peu plus de justice fiscale. Ce travail ne pourra être effectué qu'une fois le nouveau marché signé.

Madame Mireille CHALOPIN craint le développement de dépôts sauvages.

Monsieur Francis JOURDAIN pense que la taxe à la levée pénalisera les hameaux isolés, car le camion ne saura pas si le bac est sorti.

Monsieur Philippe KOCHER trouve que si on développe les points de regroupement, c'est le service public qui disparaît. Cela pose aussi le problème des personnes très âgées qui ne peuvent pas se déplacer. Les choix de la CCEV ne doivent pas se faire au détriment de la qualité du service.

Monsieur Joël RETY rappelle que pour éviter d'abîmer les routes, il est possible de réaliser de la précollecte. Madame Liliane REMONDIERE ajoute que cela a permis de maintenir le porte-à-porte.

Monsieur Alain REUILLON répond qu'il faut simplement améliorer ce qui peut l'être sans détériorer la qualité du service. Pour les aspects techniques de mise en œuvre de la part incitative, tout doit être étudié. C'est pourquoi il faudra faire appel à un bureau d'études spécialisé.

Monsieur Bruno TAILLANDIER trouve qu'il y a trop d'emballages autour des produits que l'on achète et que le combat doit aussi porter à ce niveau.

Liste des logements sociaux de la CCEV vacants :

- Faverolles : 1 rte de Luçay depuis le 01/11/2014
- Lye : 16 rue Principale depuis le 31/10/2014
18 rue Principale à compter du 11/06/2015
22 rue Principale depuis le 23/04/2014
10 rue du Commerce depuis le 18/08/2014
- Préaux : 7 place de l'Eglise depuis le 01/03/2012
- Jeu-Maloches : 3 place de l'Eglise depuis le 26/11/2014

Madame Alice CAILLAT indique que le poste FONJEP « animateur jeunesse » a été omis dans la liste des projets potentiels.

Monsieur William GUIMPIER n'est pas d'accord pour recruter de nouveaux personnels. Il faut donner la priorité à l'investissement et ne pas augmenter sans cesse les dépenses de fonctionnement.

Monsieur Philippe KOCHER demande ce qu'est le poste d'animateur de lecture publique. Madame Alice CAILLAT explique qu'il s'agit d'un poste qui pourrait être financé par le Pays à hauteur de 80% afin de dynamiser les bibliothèques municipales en lien avec les médiathèques communautaires.

Monsieur Alain RAVOY indique que pour la médiathèque de Valençay, la CCEV n'a pas la seule vocation du tourisme. Elle doit aussi intégrer les services à la population, notamment en direction des personnes âgées qui fréquentent beaucoup les bibliothèques. La Ville de Valençay a engagé de très gros investissements et va emprunter pour cela. En 2015, la commune a dépensé 28 000 € (dont une partie subventionnée) pour la mise en réseau des bibliothèques.

Vu l'avis favorable de la commission « finances et prospective » du 31 mars 2015,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués, approuve les orientations budgétaires telles que présentées ci-dessous :

FONCTIONNEMENT – Perspectives 2015

COMPETENCES	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Administration générale	1 500 000 €	2 565 500 €	1 065 500 €
Actuellement	1 500 000 €	2 620 000 €	1 120 000 €
Baisse de la DGF	0 €	-82 500 €	-82 500 €
Augmentation du FPIC	0 €	28 000 €	28 000 €
Dév. artisanal et industriel	249 000 €	156 000 €	-93 000 €
Actuellement	189 000 €	146 000 €	-43 000 €
Création d'un poste d'agent de développement économique	50 000 €	10 000 €	-40 000 €
Création d'un fonds d'aide à l'emploi	40 000 €	40 000 €	0 €
Développement touristique	<u>279 000 €</u>	<u>95 000 €</u>	<u>-184 000 €</u>
Actuellement	262 000 €	85 000 €	-177 000 €
Taxe de séjour forfaitaire étendue à l'ex-CCPE (recettes supplém.)	0 €	8 000 €	8 000 €
Négociation avec les Csts Guignard	-5 000 €	0 €	5 000 €
Revalorisation de la subvention à l'OTSI de Valençay	20 000 €	0 €	-20 000 €
Subvention à l'OT d'Ecueillé	2 000 €	2 000 €	0 €
Développement agricole	441 000 €	363 000 €	-78 000 €
Voirie	620 000 €	80 000 €	-540 000 €
Très haut débit	1 000 €	0 €	-1 000 €
Energies renouvelables	1 000 €	0 €	-1 000 €
Environnement	0 €	0 €	0 €
Service des déchets	1 180 000 €	1 358 000 €	178 000 €
Actuellement	1 180 000 €	1 365 000 €	185 000 €
Lissage des taux		-7 000 €	-7 000 €
Info Jeunesse et logements	122 000 €	67 000 €	-55 000 €
Culture et sports	237 000 €	51 000 €	-186 000 €
Actuellement	167 000 €	5 000 €	-162 000 €
Saison culturelle	70 000 €	46 000 €	-24 000 €
EXCEDENT	<u>4 630 000 €</u>	<u>4 735 500 €</u>	<u>105 500 €</u>

FONCTIONNEMENT – Perspectives à moyen terme			
COMPETENCES	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Administration générale	1 500 000 €	2 400 500 €	900 500 €
2015	1 500 000 €	2 565 500 €	1 065 500 €
Baisse de la DGF		-165 000 €	-165 000 €
Dévelt artisanal et industriel	249 000 €	156 000 €	-93 000 €
Développement touristique	<u>319 000 €</u>	<u>115 000 €</u>	<u>-204 000 €</u>
2015	279 000 €	95 000 €	-184 000 €
Développement de l'OT d'Ecueillé	20 000 €	0 €	-20 000 €
Promotion du Musée Automobile	20 000 €	20 000 €	0 €
Fonctionnement Maison de Pays	60 000 €	40 000 €	-50 000 €
Développement agricole	572 500 €	464 500 €	-108 000 €
2015	441 000 €	363 000 €	-78 000 €
Fonctionnement atelier de découpe	120 000 €	90 000 €	-30 000 €
Adhésion à ADELFA	11 500 €	11 500 €	0 €
Voirie	620 000 €	80 000 €	-540 000 €
Très haut débit	2 000 €	0 €	-2 000 €
2015	1 000 €	0 €	-1 000 €
Augment° fonctionnement du RIP 36	1 000 €	0 €	-1 000 €
Energies renouvelables	25 000 €	25 000 €	0 €
2015	1 000 €	0 €	-1 000 €
Evacuation des déchets de fumière	-1 000 €	0 €	1 000 €
Mutual° du matériel de fauchage	25 000 €	25 000 €	0 €
Environnement	0 €	0 €	0 €
Service des déchets	1 180 000 €	<u>1 295 000 €</u>	<u>115 000 €</u>
2015	1 180 000 €	1 358 000 €	178 000 €
Lissage des taux		- 63 000 €	-63 000 €
Info Jeunesse et logements	122 000 €	67 000 €	-55 000 €
Culture et sports	420 000 €	97 400 €	-322 600 €
2015	237 000 €	51 000 €	-186 000 €
Recrutement chargé culturel	28 000 €	22 400 €	-5 600 €
Fonction médiathèque Valençay	125 000 €	<i>à définir</i>	-125 000 €
Recrut. animateur lecture pub.	30 000 €	24 000 €	-6 000 €
DEFICIT	<u>5 009 500 €</u>	<u>4 700 400 €</u>	<u>-309 100 €</u>

Les orientations 2015 seront inscrites au budget 2015 mais feront l'objet d'une nouvelle délibération pour entériner le cas échéant l'approbation du conseil sur chaque opération.

FISCALITE

DOSSIER N°4 : TAUX DE TAXE D'HABITATION, TAXES FONCIERES ET DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES Délibération n° 2015/21

En accord avec la commission « finances et prospective » du 31 mars 2015, le Président propose de maintenir les taux des taxes et cotisations pour l'année 2015, à savoir :

- Taxe d'habitation : 7,54% (produit attendu : 756 036 €)
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 0,00%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 1,96% (produit attendu : 28 048 €)
- Cotisation foncière des entreprises : 22,00% (produit attendu : 235 840 €)

Vu l'avis de la commission « finances et Prospective » du 31 mars 2015,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité les taux tels que présentés précédemment et autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

DOSSIER N°5 : TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES POUR LES TROIS ZONES Délibération n° 2015/22

Le Président rappelle au conseil communautaire que la CCEV dispose actuellement de trois zones de taxation en matière de TEOM et les taux tels qu'ils s'appliquaient en 2014, à savoir :

- Zone 1 : communes de Faverolles, Fontguenand, Langé, Luçay-le-Mâle, Lye, Valençay, La Vernelle, Veuil et Villentrois (ex CCPV) 14%
- Zone 2 : commune de Vicq-sur-Nahon (en raison de l'implantation d'un centre d'enfouissement technique sur la commune, désormais en sommeil) 6,25%
- Zone 3 : communes d'Ecueillé, Frédille, Gehée, Heugnes, Jeu-Maloches, Pellevoisin, Préaux, Selles-sur-Nahon, Villegouin (ex CCPE) 18,50%

Dans le cadre du nécessaire lissage de l'ensemble de ces taux, le Président indique que la commission « finances et prospective » du 31 mars 2015 propose un lissage des taux sur 5 ans, de la manière suivante (prenant en compte une évolution des bases de 0,9% par an) :

		Zone 1	Zone 2	Zone 3	Produit total	Evolution / taux actuels
2015	Bases	5 140 266 €	408 573 €	2 306 609 €	1 171 896 €	
	Taux actuels	14%	6,25%	18,5%		
	Produits	719 637 €	25 536 €	426 723 €		
2015	Bases	5 140 266 €	408 573 €	2 306 609 €	1 165 470 €	- 6 426 €
	Taux	14%	7,5%	18%		
	Produits	719 637 €	30 643 €	415 190 €		
2016	Bases	5 183 528 €	412 250 €	2 327 368 €	1 158 869 €	- 23 574 €
	Taux	14%	9%	17%		
	Produits	726 114 €	37 103 €	395 653 €		
2017	Bases	5 233 207 €	415 960 €	2 438 315 €	1 152 055 €	- 41 030 €
	Taux	14%	10,5%	16%		
	Produits	732 649 €	43 676 €	375 730 €		

		Zone 1	Zone 2	Zone 3	Produit total	Evolution / taux actuels
2018	Bases	5 280 306 €	419 704 €	2 369 450 €	1 145 025 €	- 58 798 €
	Taux	14%	12%	15%		
	Produits	739 243 €	50 364 €	355 417 €		
2019	Bases	5 327 829 €	423 481 €	2 390 775 €	1 139 892 €	- 74 765 €
	Taux	14%	14%	14%		
	Produits	745 896 €	59 287 €	334 708 €		

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- Décide à l'unanimité de lisser les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères dans les conditions présentées précédemment et d'appliquer en 2015 les taux suivants :
 - Zone 1 : ex-canton de Valençay sauf Vicq-sur-Nahon : 14%
 - Zone 2 : commune de Vicq-sur-Nahon : 7,5%
 - Zone 3 : ex-canton d'Ecueillé : 18%
- Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Compte tenu de l'inconnu lié aux nouveaux marchés, le vice-Président délégué aux finances préconise de ne pas anticiper une baisse du taux médian de la zone 1.

DOSSIER N°6 : SUPPRESSION DE L'EXONERATION DE TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES *Délibération n° 2015/23*

Le Président explique que les dispositions de l'article 1521 du Code Général des Impôts permettent aux communes et à leurs groupements de supprimer l'exonération de TEOM pour les locaux situés dans les parties de communes où ne fonctionne pas le service d'enlèvement des ordures.

Il précise qu'en tant que territoire rural, la Communauté de Communes a recours à des points de regroupement à des fins d'optimisation du service et que ces points peuvent être situés à plus de 500 m des habitations. Or le fait pour un foyer d'être situé à plus de 500 m d'un point de collecte ne le soustrait pas aux frais fixes de fonctionnement à savoir le traitement des ordures ménagères, la collecte sélective ainsi que l'accès aux déchèteries.

En conséquence, le Président propose de supprimer l'exonération de TEOM pour les locaux situés dans les parties de communes où ne fonctionne pas le service d'enlèvement des ordures.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- Décide de supprimer l'exonération de TEOM pour les locaux situés dans les parties de communes où ne fonctionne pas le service d'enlèvement des ordures,
- Charge le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux,
- Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Président rappelle aux Maires des communes qui ont des points de regroupement qu'ils devront prendre un arrêté pour entériner cette situation et qu'il faudra ensuite établir un règlement de collecte.

BUDGET – FINANCES

DOSSIER N°7-1 : DEMANDE DE SUBVENTION

Délibérations n° 2015/24 à 38

Le Président informe les conseillers des différentes demandes de subventions reçues par la CCEV.

Compte tenu de la baisse des dotations de l'Etat estimée à 8%, la commission « finances et prospective » du 31 mars 2015 a proposé de réduire de 5% les subventions versées aux divers organismes (sur la base de la subvention versée l'année antérieure), à l'exception des subventions exceptionnelles demandées pour des événements particuliers et non récurrents.

Vu les demandes formulées,

Vu l'état financier transmis par les établissements,

Vu l'avis rendu par la commission « finances et prospective » du 31 mars 2015,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers votants (certains membres des associations ne prenant pas part au vote), le conseil communautaire décide d'attribuer les subventions suivantes :

	2014	2015		
Crédits ouverts	220 000 €	220 000 €		
SUBVENTIONS	Montant attribué	Montant demandé	Proposition de la commission Finances et Prospective	Montant attribué
<i>Développement économique</i>	17 500,00 €	21 100,00 €	19 625,00 €	19 625,00 €
FRSEA / FDSEA (subv° exceptionnelle)		1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Jeunes Agriculteurs de l'Indre (subv° exceptionnelle)		2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
CIVAM - Diversification des moyens d'actions pour développer les circuits courts		4 820,00 €		
CIVAM - Développer les dynamiques agro-écologiques en Boischaud Nord		2 680,00 €		
CIVAM - La Ruche Qui Dit Oui	9 500,00 €	2 500,00 €	9 025,00 €	9 025,00 €
CIVAM - soirée débat sur le stress		100,00 €		
CIVAM - Organisation des événements agritouristiques		10 100,00 €		
Assoc. Dével. Prom. Vins et Fromages de Valençay	8 000,00 €	8 000,00 €	7 600,00 €	7 600,00 €
<i>Tourisme</i>	72 200,00 €	97 500,00 €	97 090,00 €	97 090,00 €
Office de tourisme de Valençay - Fonctionnement	70 000,00 €	90 000,00 €	90 000 €	90 000 €
Office de tourisme d'Ecueillé - Fonctionnement		2 000,00 €	2 000 €	2 000 €
Syndicat d'Initiative de Pellevoisin (Fête Train Vapeur)		3 000,00 €	3 000 €	3 000 €
Association des Amis du Musée de l'Automobile	2 200,00 €	2 500,00 €	2 090 €	2 090 €

SUBVENTIONS (suite)	Montant attribué	Montant demandé	Proposition de la commission Finances et Prospective	Montant attribué
<i>Culture, sports, loisirs</i>	69 369,73 €	62 237,54 €	55 995,00 €	55 995,00 €
Joyeuse Valencéenne	9 654,69 €	9 654,00 €	19 000,00 €	19 000,00 €
Fanfare de LUCAY	2 236,48 €	3 000,00 €		
Musique de LYE	6 128,91 €	7 000,00 €		
Réveil Vernellois	3 343,54 €	3 143,54 €		
Société Musicale Ecueilloise <i>(période de janvier à août 2014)</i>	9 603,00 €			
Société Musicale Ecueilloise <i>(période de septembre 2014 à juin 2015)</i>	14 801,00 €	20 000,00 €	19 000,00 €	19 000,00 €
Société Musicale Ecueilloise <i>(subvention exceptionnelle)</i>	1 000,00 €			
Union Musicale de Pellevoisin	1 564,00 €	2 000,00 €	1 900,00 €	1 900,00 €
Subvention exceptionnelle	2 638,11 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Les Amis de Benjamin Rabier	1 000,00 €	1 000,00 €	950,00 €	950,00 €
FFN 36 - Opération Nager Grandeur Nature	4 500,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Vélo Club Châtillonnais	400,00 €	400,00 €	380,00 €	380,00 €
Association Sportive Collège VALENCAY	700,00 €	700,00 €	665,00 €	665,00 €
Agent comptable collègue - Voyage	800,00 €	<i>Demandé sans montant</i>	en attente	en attente
Groupement d'employeurs Gâtine Football	1 140,00 €	1 140,00 €	7 030,00 €	7 030,00 €
US La Française	2 800,00 €	3 000,00 €		
La Vicquoise	1 080,00 €	1 100,00 €		
US Luçay	1 200,00 €	1 200,00 €		
AS Lye	1 180,00 €	1 800,00 €		
Judo Club Ecueillois <i>(subvention exceptionnelle)</i>	1 000,00 €			
Ecurie Berrichonne	2 000,00 €			
Arts Berry Touraine	600,00 €	600,00 €	570,00 €	570,00 €
<i>Autres</i>	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
BIP TV	1 000,00 €		- €	0,00 €
ADAVIM		<i>Demandé sans montant</i>	en attente	en attente
TOTAL DES SUBVENTIONS	160 069,73 €	180 837,54 €	172 710,00 €	172 710,00 €

En outre, il s'engage à inscrire les crédits suffisants à l'article 6574 du budget principal 2015 de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay, et autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

DOSSIER N°7-2 : PARTICIPATIONS 2015 AU FINANCEMENT D'ORGANISMES DIVERS *Délibération n° 2015/39*

Le Président rappelle le montant des participations que la commission « finances et prospective » du 31 mars 2015 propose de verser aux organismes suivants :

Mission Locale de Châteauroux	3 770,54 €
Initiative Indre	7 622,00 €
Initiative Indre (Cap'Jeunes)	2 000,00 €
Initiative Indre (Cap'Agri)	1 000,00 €
Comité des Œuvres Sociales de la Ville de Valençay	6 861,48 €
Fonds de Solidarité pour le Logement	1 900,00 €
TOTAL	23 154,02 €

Il convient de statuer sur le sujet.

Vu l'avis rendu par la commission « finances et prospective » du 31 mars 2015,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- Approuve les participations telles que présentées précédemment,
- S'engage à inscrire les crédits suffisants à l'article 6558 du budget principal 2015 de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay,
- Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

DOSSIER N°8 : PROPOSITION DE FICHE DE POSTE D'UN AGENT DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Lors du conseil communautaire du 9 février 2015, il a été décidé de surseoir au recrutement d'un agent de développement économique au vu des conclusions du débat d'orientation budgétaire et de l'établissement d'une fiche de poste précise. Le Président présente un projet de fiche de poste et propose que les conseillers en fassent la lecture et choisissent les missions qu'ils souhaitent attribuer à l'agent pour le prochain conseil prévu le 7 avril 2015.

Le Président indique qu'il est envisagé de supprimer l'ADEI car l'agence remonterait à la Région, la compétence « développement économique » étant régionale. Dans ces conditions, il a proposé que les agents de l'ADEI travaillent à l'échelle du Pays.

Monsieur Patrick MALET demande que la commission « développement artisanal et industriel » travaille sur le sujet. Considérant qu'il y a parfois beaucoup d'indulgence sur d'autres thèmes mais pas sur ce sujet, il regrette la suppression de l'enveloppe de 10 000 € allouées aux aides économiques et demandée par la commission.

Madame Sophie GUERIN indique qu'il fallait faire un choix.

Le Président explique que les chambres consulaires ne jouent pas leur rôle. Il a pris contact pour mettre autour de la même table les trois consulaires, Initiative Indre et Pôle Emploi.

Le vice-Président délégué au développement artisanal et industriel pensait que tout le monde était d'accord pour l'embauche d'un agent de développement économique. Monsieur Christian JACQUIN répond que ces sujets n'ont jamais été validés.

Madame Sophie GUERIN explique que ces projets seront simplement inscrits au budget mais feront l'objet d'une nouvelle délibération entérinant la décision du conseil, le cas échéant.

Le Président indique que tout le monde n'a pas la même vision du poste.

Monsieur Bruno TAILLANDIER trouve que les équipes actuelles ne font pas leur travail. Il demande s'il est possible de « débaucher » quelqu'un qui travaille dans l'Indre sur le sujet et a déjà son réseau.

Madame Liliane REMONDIERE rappelle que les chambres consulaires ne se déplacent que si elles ont un dossier. Elles ne prospectent pas.

Le Président propose que la commission « développement artisanal et industriel » soit présente lors de la réunion avec les consulaires, Initiative Indre et Pôle Emploi.

PERSONNEL

DOSSIER N°9 : SERVICE ADMINISTRATIF : RECONDUCTION DU CONTRAT CAE D'UNE SECRETAIRE *Délibération n° 2015/40*

Le contrat unique d'insertion d'une secrétaire arrive à échéance au 30 juin 2015. Il convient de renouveler ce contrat, à hauteur de 24 heures par semaine, dans le cadre d'un CUI-CAE (Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) pour une durée de 12 mois, à compter du 1^{er} juillet 2015. L'Etat couvre 80% du coût de cet emploi sur les 20 premières heures.

Il convient d'autoriser le Président à signer la convention avec l'Etat et le contrat de travail correspondant.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le dispositif CUI-CAE mis en place par l'Etat,

Vu les nécessités du service administratif,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- Décide :
 - . de reconduire le contrat d'un agent dans le cadre d'un CUI-CAE, pour une durée de 12 mois à raison de 24 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} juillet 2015,
 - . de fixer la rémunération sur la base du SMIC horaire,
- Autorise le Président à signer le contrat de travail correspondant, les conventions afférentes et tout document relatif à ce dossier.

SERVICE DE GESTION DES DECHETS

DOSSIER N°10 : LANCEMENT DES MARCHES DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES *Délibération n° 2015/41*

Les différents marchés du service de gestion des déchets arriveront à leur terme le 31 décembre 2015. Le Président présente les orientations retenues par la commission « service de gestion des déchets » pour l'élaboration du dossier de consultation des entreprises.

Désignation des lots et particularités		Durée
Lot n°1	Collecte, transport, tri et traitement des déchets ménagers - Collecte en porte à porte pour les OM et les emballages une fois par semaine, - Collecte en points d'apport volontaire pour les papiers 2 fois par mois, - Entretien des bacs et des colonnes à verre, - Mise à disposition d'une benne de 15 m ³ pour les manifestations (pour OM / Emb) - Rédaction d'une lettre du tri ou d'un guide du tri sur demande, - Réalisation de pesées pour l'ensemble des professionnels sur demande - OPTION : mise à disposition des colonnes pour les JRM (ou achat par CCEV) sur les 9 communes qui n'en sont pas équipées	5 ans + 1
Lot n°2	Collecte et stockage du verre - Collecte des points d'apport volontaire pour le verre 2 fois par mois - OPTION : mise à disposition des colonnes pour le verre (ou achat par CCEV) sur les 9 communes qui n'en sont pas équipées	5 ans + 1
Lot n°3	Enlèvement, transport et traitement du tout-venant, des gravats et des déchets ménagers spéciaux issus des déchetteries - Collecte des déchets dangereux non collectés via l'éco-organisme EcoDDS - OPTION : mise à disposition sur la déchetterie de Heugnes de 4 bennes de 30 m ³ pour le tout-venant et une benne de 10 m ³ pour les gravats (ou achat par CCEV)	5 ans + 1
Lot n°4	Enlèvement, transport et traitement des cartons et de la ferraille issus des déchetteries - Les prix de reprise pour le carton et la ferraille ne pourront être inférieurs aux prix plancher que le titulaire indiquera dans son mémoire technique. - OPTION : mise à disposition sur la déchetterie de Heugnes de 1 benne à capot coulissant de 30 m ³ pour le carton et 1 benne de 30 m ³ pour la ferraille (ou achat par CCEV)	5 ans + 1
Lot n°5	Enlèvement, transport et traitement des déchets verts issus de la déchetterie des Portes à Valençay - Collecte des bennes des déchets verts à quai	2 ans +1+1+1+1
Lot n°6	Enlèvement, transport et traitement des déchets verts issus de la déchetterie des Ferrondais à Heugnes - Collecte des déchets verts stockés sur la plateforme (au sol) une fois le volume de 300 m ³ atteint	2 ans +1+1+1+1

Les variantes sont autorisées.

Une consultation a été organisée conformément aux dispositions des articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics, après publication réglementaire au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (B.O.A.M.P.), au Journal Officiel de l'Union Européenne (J.O.U.E.) et mise en ligne sur le site de la Nouvelle République.

Les documents de la consultation ont été déposés sur la plateforme de dématérialisation www.pro-marchespublics.com.

- Date d'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence : 30 mars 2015
(délai de 46 jours pour que les entreprises répondent)
- Date limite de remise des offres : 15 mai 2015
- Date de réunion de la 1^{ère} C.A.O. : 18 mai 2015
- Date de réunion de la 2^{ème} C.A.O. : 8 juin 2015
- Date d'envoi des lettres aux candidats non retenus : 11 juin 2015
- Rapport de présentation : 29 juin 2015
- Début des prestations : 1^{er} janvier 2016

Critères de sélection	
LOT n°1 : Collecte, transport, tri et traitement des déchets ménagers	
Prix	65 %
Valeur technique	35 %
- Pertinence de l'organisation proposée - Collecte <ul style="list-style-type: none"> - Organisation générale - Equipement du matériel de collecte dédié - Equipement du matériel de collecte de remplacement - Personnel - Tri (process, logiciels, remontée des informations...)	
LOT n°2 : Collecte et stockage du verre	
Prix	100 %
LOTS n°3, n°4, n°5 et n°6 relatifs aux déchets des déchetteries	
Prix	75 %
Valeur technique	25 %
<ul style="list-style-type: none"> - Pertinence de l'organisation proposée - Organisation des enlèvements de contenants - Personnel - Caractéristiques des filières de stockage, traitement et/ou valorisation des flux 	

Il convient d'autoriser le Président à signer les marchés, au vu de l'avis qui sera émis par la commission d'appels d'offres.

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire autorise le Président à signer les marchés afférents au service de gestion des déchets, sous réserve de l'avis émis par la commission d'appels d'offres, et tout document relatif à ce dossier.

Monsieur Alain REUILLON remercie les membres de la commission et le personnel qui ont travaillé sur ce sujet.

ABATTOIR

DOSSIER N°11 : CONSULTATION POUR LA MAÎTRISE D'ŒUVRE DE LA CONSTRUCTION DE L'ATELIER DE DECOUPE ET DE TRANSFORMATION *Délibération n° 2015/42*

Par délibération du 9 février 2015, le conseil communautaire a autorisé la création d'un atelier de découpe et de transformation en complément de l'abattoir de Valençay et approuvé le plan de financement de l'opération.

Le Président indique qu'un appel à candidature pour la maîtrise d'œuvre a été lancé le 5 mars 2015.

Cinq candidatures ont été reçues, trois seront sélectionnées pour présenter une offre.

Les critères de sélection des candidatures sont, par ordre décroissant :

1. Capacités financière et technique (moyens humains et matériels) : déclaration concernant le chiffre d'affaires global des trois dernières années et références professionnelles
2. Références de chaque candidat et candidats du groupement, le cas échéant, en travaux similaires réalisés sur les trois dernières années, notamment sur la réalisation de locaux à usage de transformation de produits agro-alimentaires sous agrément communautaire, et plus particulièrement dans le domaine des filières viandes et produits carnés (animaux de boucherie)
3. Qualité de la lettre de motivation du candidat (l'équipe le cas échéant) pour accomplir la mission, de l'intérêt porté à cette mission complétée d'une précision concernant la composition de l'équipe et le rôle de chacun.

Les critères de jugement des offres sont, par ordre décroissant :

Critère n°1 : Valeur technique de l'offre sur la base d'un mémoire technique calqué sur le programme détaillé du projet

Le mémoire technique sera noté sur les explications qui seront apportées autour de trois axes principaux :

1^{er} axe : la méthode employée, concernant :

- la capacité de l'équipe de maîtrise d'œuvre à respecter les exigences minimales du programme technique détaillé,
- la pertinence des méthodes envisagées pour l'exécution de la mission de maîtrise d'œuvre au regard du programme technique détaillé,
- l'organisation du candidat au regard des compétences mobilisées,
- la qualité des propositions techniques apportées par rapport au programme technique.

2^{ème} axe : le parti constructif proposé, concernant :

- les principes constructifs généraux expliqués zone par zone (exemple : locaux de travail, chambres froides, locaux techniques, locaux sociaux)
- l'aspect architectural respectant les critères HQE (Haute Qualité Environnementale) : insertion paysagère de l'atelier, proposition pour réduire l'impact environnemental en termes de nuisances (visuelles, sonores, olfactives).

3^{ème} axe : la réduction optimale des coûts d'exploitation, concernant les propositions techniques proposées en termes de principes constructifs (isolation des locaux...), de choix techniques (production d'énergies...).

Critère n°2 : prix des prestations, selon une décomposition des honoraires, détaillée par phase

Critère n°3 : délais de la mission : les moyens proposés par l'équipe de maîtrise d'œuvre pour réduire le planning prévisionnel du maître d'ouvrage

Il convient d'autoriser le Président à finaliser la procédure et retenir le candidat le mieux-disant.

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire autorise le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre de l'atelier de découpe et de transformation de l'abattoir de Valençay, et tout document relatif à ce dossier.

CULTURE

DOSSIER N°12 : INDEMNISATION POUR PRESTATION RENDUE PAR FABIENNE DUPUY

Délibération n° 2015/43

Dans le cadre de la saison culturelle 2015, Madame Fabienne DUPUY, chorégraphe et danseuse professionnelle interviendra pour des cours d'initiation de danse contemporaine auprès de l'école primaire et d'amateurs de Vicq-sur-Nahon, à raison de 6 heures au total. Il convient d'autoriser l'indemnisation de Madame Fabienne DUPUY pour service rendu à hauteur de 25 € par heure, soit un total de 150 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire approuve l'indemnisation de Madame Fabienne DUPUY pour service rendu dans le cadre de la saison culturelle 2015 à hauteur de 25 € par heure, soit un total de 150 €, et autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

DIVERS

DOSSIER N°13 : ADHESION AU SERVICE SIG PROPOSE PAR LE SDEI

Délibération n° 2015/44

Le Président fait part au conseil communautaire du projet du SDEI qui consiste à mettre à disposition l'outil SIG (Système d'Informations Géographiques) "IgéO 36" permettant la consultation des données géographiques du territoire de chaque collectivité. Cet outil pourra être enrichi de différentes couches d'informations représentant notamment le plan cadastral, les réseaux d'adduction d'eau potable, la photo aérienne, etc.

Afin d'être complet, ce service accompagne les utilisateurs dans leurs utilisations de l'outil mais comprend également une aide pour la collecte de nouvelles informations.

Le coût de l'adhésion s'élève à 250 € la première année puis 110 € par an.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire, approuve l'adhésion aux activités accessoires en matière de SIG du SDEI, et autorise le Président à signer la convention définissant les modalités techniques et financières de l'adhésion ainsi que tous les documents afférents à ce projet.

QUESTIONS DIVERSES

- **Activité économique** : le Président indique que l'entreprise des Pavés du Berry à Valençay est en vente.

- **Saison culturelle** : la vice-Présidente déléguée à la culture indique que la Région a donné son accord sur la demande de subvention PACT 2015 à hauteur de 49,5% du coût artistique. Pour la saison 2016, elle lance un appel à candidature des communes pour accueillir un évènement. Leur réponse doit parvenir à la CCEV avant la fin avril.

- **Fermeture de classes** : Monsieur Christian JACQUIN indique qu'une pétition circule actuellement contre la fermeture d'une classe à La Vernelle. Les SIRP de Heugnes-Pellevoisin et Faverolles-Lye-Villentrois, ainsi que la commune de Luçay-le-Mâle seraient aussi concernés. Madame Annick BROSSIER dit qu'il faut intervenir rapidement si l'on veut bloquer cette décision. Monsieur Patrick MALET rappelle que les communes ont fait de lourds investissements demandés par l'Education Nationale, pour maintenir des classes. Monsieur Jean-Charles GUILLET rappelle qu'il a connu la même situation il y a trois ans. La décision finale du Préfet interviendra le 23 avril prochain. Madame Mireille CHALOPIN propose d'aller manifester à Issoudun le 9 avril (réunion avec les syndicats). Monsieur Marcel DECOURTIEUX dit qu'il faut être nombreux pour peser sur la décision. Le Président indique qu'un courrier sera prochainement adressé au DASEN et qu'un mail récapitulatif des dates des différentes étapes de la décision de fermeture des classes sera envoyé à chaque commune.

- **Ramassage scolaire** : Monsieur Jean AUFRERE demande si une décision a été prise concernant le ramassage des élèves d'Ecueillé. Monsieur Claude DOUCET, conseiller départemental, dit ne pas avoir d'informations sur le sujet.

- **Transmission des comptes rendus de conseil communautaire** : afin de limiter les coûts d'impression et de manipulation, le Président demande si désormais les comptes rendus peuvent être transmis par mail (et plus par voie postale) aux conseillers, sur leur boîte personnelle et celle de la mairie. Cette proposition est validée.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôture la séance à 21 h 25.